



---

**Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique**

**Quarante-huitième session**

Bonn, 30 avril-10 mai 2018

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**Programme de travail de Nairobi sur les incidences  
des changements climatiques et la vulnérabilité  
et l'adaptation à ces changements**

**Résultats des travaux entrepris depuis mai 2016 dans le cadre  
du programme de travail de Nairobi sur les incidences  
des changements climatiques et la vulnérabilité  
et l'adaptation à ces changements**

**Rapport de synthèse du secrétariat**

*Résumé*

Le présent rapport donne un aperçu des travaux entrepris de mai 2016 à avril 2018 dans le cadre du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements. Il vise à éclairer l'examen du programme de travail à la quarante-huitième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique. On y trouvera une description des progrès réalisés dans le cadre du programme de travail, devenu un pôle de connaissance pour la mise en œuvre des mesures d'adaptation, en partenariat avec plus de 350 organisations. En outre, le rapport expose en détail les activités qui ont permis, avec la contribution de diverses parties prenantes, de recueillir et de diffuser des connaissances relatives à l'adaptation aux changements climatiques susceptibles d'être traduites en actions. Par le canal de ces activités, le programme de travail a permis de fournir un appui technique aux Parties ainsi qu'aux organes conventionnels, de répertorier à l'échelle infrarégionale les lacunes dans les connaissances à combler en priorité, de faire la synthèse des connaissances dans les principaux domaines thématiques définis par les Parties (par exemple les établissements humains, la santé, les écosystèmes et les ressources en eau, la diversification économique et les indicateurs relatifs à l'adaptation aux changements climatiques et à la résilience à ces changements) et de favoriser le partage des connaissances et l'apprentissage dans le cadre de divers forums et plateformes en ligne.



## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Aperçu.....	1–4	3
II. Origines et objectifs du programme de travail de Nairobi .....	5–19	4
A. Le programme de travail de Nairobi, un réseau de connaissances tournées vers l’action pour la résilience aux changements climatiques .....	5–11	4
B. Faits marquants et mandats.....	12–19	6
III. Renforcer l’adaptation aux changements climatiques et la résilience à ces changements dans les pays grâce à l’innovation et aux partenariats .....	20–64	9
A. Liens institutionnels entre le programme de travail de Nairobi et le processus découlant de la Convention .....	20–35	9
B. Combler les lacunes dans les connaissances au niveau régional .....	36–42	12
C. Combler les lacunes dans les connaissances relatives aux différents domaines thématiques recensés par les Parties .....	43–58	14
D. Diffuser les connaissances et promouvoir l’apprentissage pour dynamiser les mesures d’adaptation à tous les niveaux.....	59–64	17
IV. Conclusions.....	65–69	18
Annexes		
I. Principales fonctions du programme de travail de Nairobi .....		20
II. Chronologie de l’histoire du programme de travail de Nairobi.....		21
III. Organisations partenaires du programme de travail de Nairobi par domaine thématique .....		23
IV. Développement et renforcement des liens entre le programme de travail de Nairobi et les objectifs de développement durable.....		24

## I. Aperçu

1. Les Parties à la Convention évaluent continuellement les incidences des changements climatiques ainsi que la vulnérabilité à ces changements afin d'élaborer des plans d'adaptation et de prendre des mesures appropriées. Les lacunes dans les connaissances relatives à l'adaptation peuvent nuire aux efforts déployés par les Parties dans ce domaine. Le programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements (le programme de travail) a été établi en 2005 afin de faciliter la constitution, la diffusion et l'utilisation de connaissances relatives à l'adaptation.

2. Depuis, le programme de travail a servi de cadre, sous la conduite du Président de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA), à des travaux visant à atteindre cet objectif propres à répondre aux besoins et aux demandes des Parties ainsi qu'à ceux mis en évidence par des travaux menés dans divers secteurs d'activité au titre de la Convention. Au fil du déroulement de ces activités, le programme de travail s'est transformé en un pôle de connaissance tourné vers l'action, qu'anime et auquel contribue une communauté d'experts diversifiée comptant plus de 350 partenaires. L'engagement participatif et prolongé de ses acteurs a permis au réseau du programme de travail de se mobiliser pour combler les lacunes dans les connaissances et de mettre en relation les entités non parties avec les organes constitués, notamment le Comité de l'adaptation et le Groupe d'experts des pays les moins avancés (PMA). En cela, le programme de travail a prouvé son aptitude à répondre aux besoins des Parties en connaissances relatives à l'adaptation aux fins de la poursuite de leurs activités dans le cadre de l'Accord de Paris.

3. Le présent rapport résume les travaux et l'évolution du programme de travail depuis la quarante-quatrième session du SBSTA en mai 2016. Sous la conduite du Président du SBSTA, le programme de travail et ses partenaires ont mené une vaste gamme d'activités pour répondre aux demandes adressées au secrétariat par les Parties. Premièrement, le programme de travail fournit un appui technique continu aux activités des organes constitués, notamment du Comité de l'adaptation et du Groupe d'experts des PMA. Deuxièmement, il est actif auprès des diverses parties prenantes pour combler les lacunes dans les connaissances aux niveaux régional, national et infranational, notamment dans le cadre de l'initiative de Lima relative aux connaissances en matière d'adaptation et de sa collaboration avec les centres et réseaux régionaux. Troisièmement, le programme de travail recueille des connaissances et détermine les lacunes existant dans les principaux domaines thématiques définis par les Parties : établissements humains, santé, écosystèmes et ressources en eau, diversification économique et indicateurs concernant l'adaptation aux changements climatiques et la résilience à ces changements. Enfin, le programme de travail, par l'intermédiaire de forums participatifs et de plateformes numériques d'échange de renseignements comme le Forum des points de contact et le portail sur les connaissances en matière d'adaptation, recueille les connaissances sur l'adaptation aux changements climatiques susceptibles d'être traduites en actions et les diffuse.

4. Établi à la demande du SBSTA à sa quarante-septième session<sup>1</sup>, le présent rapport rend compte des progrès accomplis dans le cadre du programme de travail ; il éclairera l'examen du programme de travail à la quarante-huitième session du SBSTA.

<sup>1</sup> FCCC/SBSTA/2017/7, par. 26.

## II. Origines et objectifs du programme de travail de Nairobi

### A. Le programme de travail de Nairobi, un réseau de connaissances tournées vers l'action pour la résilience aux changements climatiques

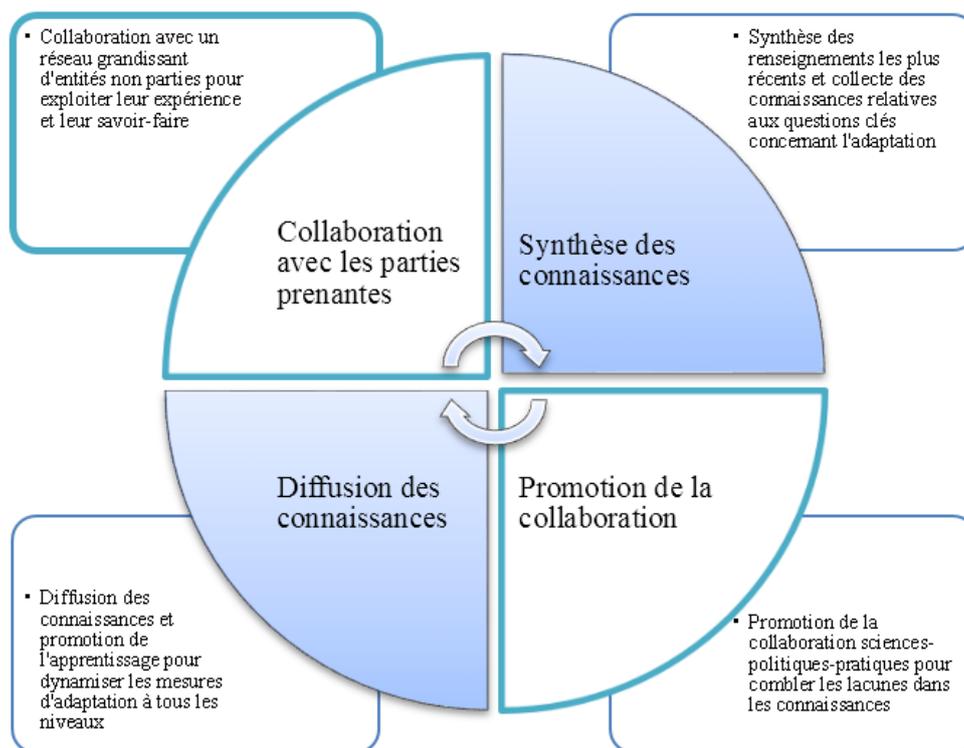
#### 1. Fonctions principales

5. À sa onzième session<sup>2</sup>, la Conférence des Parties (COP) a établi le programme de travail en tant que mécanisme destiné à faciliter et favoriser la constitution, la diffusion et l'utilisation de connaissances susceptibles de contribuer à éclairer les politiques et les pratiques dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques. Le programme de travail a pour objectif « d'aider toutes les Parties, en particulier les pays en développement, surtout les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, à mieux comprendre et évaluer les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, et à adopter en connaissance de cause des décisions sur les initiatives et mesures pratiques d'adaptation à prendre pour faire face aux changements climatiques sur des bases scientifiques, techniques et socioéconomiques solides, en tenant compte des changements et de la variabilité climatiques actuels et futurs »<sup>3</sup>.

6. Sous la conduite générale du Président du SBSTA, le programme de travail contribue à faire progresser la mise en œuvre de l'adaptation aux changements climatiques en fournissant un appui dans le domaine des connaissances, sur la base de quatre fonctions principales, illustrées par la figure 1 et à l'annexe I.

Figure 1

#### Fonctions principales du programme de travail de Nairobi



7. En renforçant la participation des entités non parties de sorte à favoriser les synergies, le programme de travail a permis de concevoir et de mettre en œuvre des activités destinées à fournir aux pays un appui d'ordre technique solide en matière de connaissances. Le programme de travail assure la jonction technique entre les organes constitués, tels que le Comité de l'adaptation et le Groupe d'experts des PMA, et les entités non parties et, ce faisant, il répond aux besoins mis en évidence en matière de

<sup>2</sup> Décision 2/CP.11.

<sup>3</sup> Décision 2/CP.11, annexe, par. 1.

connaissances relatives à l'adaptation aux changements climatiques dans plusieurs secteurs d'activité au titre de la Convention. Le secrétariat a ainsi pu soutenir l'exécution d'activités malgré la rareté des ressources financières et humaines. Les activités relevant du programme de travail visent aussi à favoriser les mesures d'adaptation innovantes aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable.

8. Dans l'exercice de son rôle dans la synthèse et la diffusion de l'information, le programme de travail a gagné en efficacité s'agissant de recueillir rapidement des connaissances susceptibles d'être traduites en actions. Par exemple, en 2015, il a lancé un portail interactif ouvert portant sur les connaissances en matière d'adaptation afin de promouvoir un échange dynamique sur le long terme d'outils et de connaissances concernant l'adaptation aux changements climatiques<sup>4</sup>. Le portail offre un accès aisé à une panoplie d'outils et de ressources qui sont actualisés quand de nouveaux renseignements deviennent disponibles.

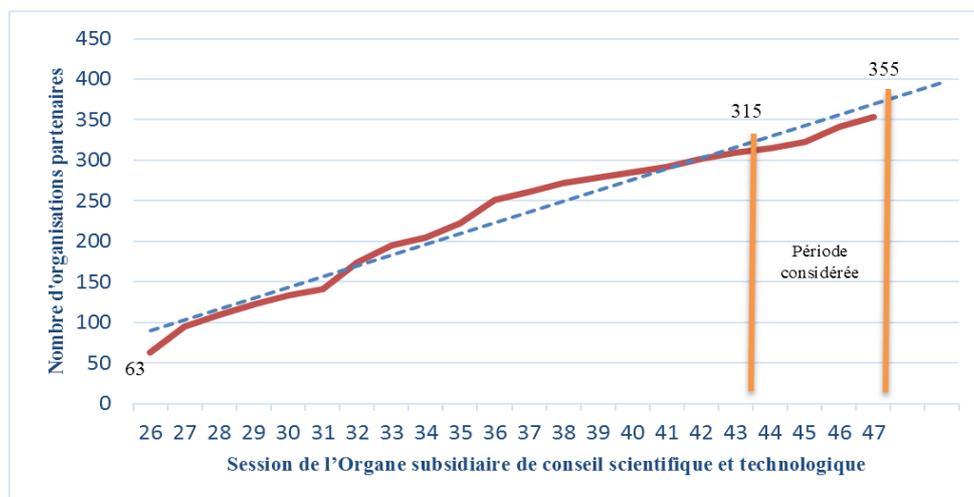
9. Dans le cadre des activités d'apprentissage et de la mise en œuvre des travaux dont l'exécution lui a été confiée, le programme de travail réunit diverses parties prenantes dans le but de promouvoir la collaboration concernant les sciences, les politiques et les pratiques. Porteur d'une démarche interactive et participative, le programme de travail a établi des partenariats avec plus de 350 organisations, dont des centres et réseaux régionaux. Ces partenariats permettent de déployer une expertise sectorielle et thématique individualisée, de transposer à plus petite échelle les connaissances relatives à l'adaptation pour mieux répondre aux besoins des pays et de mettre en évidence les lacunes dans les connaissances, qui freinent la mise en œuvre et l'intensification des mesures d'adaptation aux changements climatiques. Par exemple, l'initiative de Lima relative aux connaissances en matière d'adaptation a répertorié, en collaboration avec des parties prenantes régionales et internationales, un total de 85 lacunes à combler en priorité dans six sous-régions.

## 2. Réseau des partenaires du programme de travail de Nairobi

10. Eu égard à la contribution apportée par les partenaires du programme de travail à la mise en œuvre et à l'intensification, à tous les niveaux, des mesures d'adaptation aux changements climatiques, le SBSTA, à sa quarante-quatrième session, a prié le secrétariat de renforcer la participation des organisations déjà partenaires du programme de travail de Nairobi et d'instaurer de nouveaux partenariats<sup>5</sup>. Depuis mai 2016, le programme de travail a approuvé 40 demandes de partenariat sur un total supérieur à la soixantaine (voir fig. 2), élargissant ainsi un réseau grandissant et diversifié de groupes d'experts de l'adaptation aux changements climatiques.

Figure 2

### Organisations partenaires du programme de travail de Nairobi



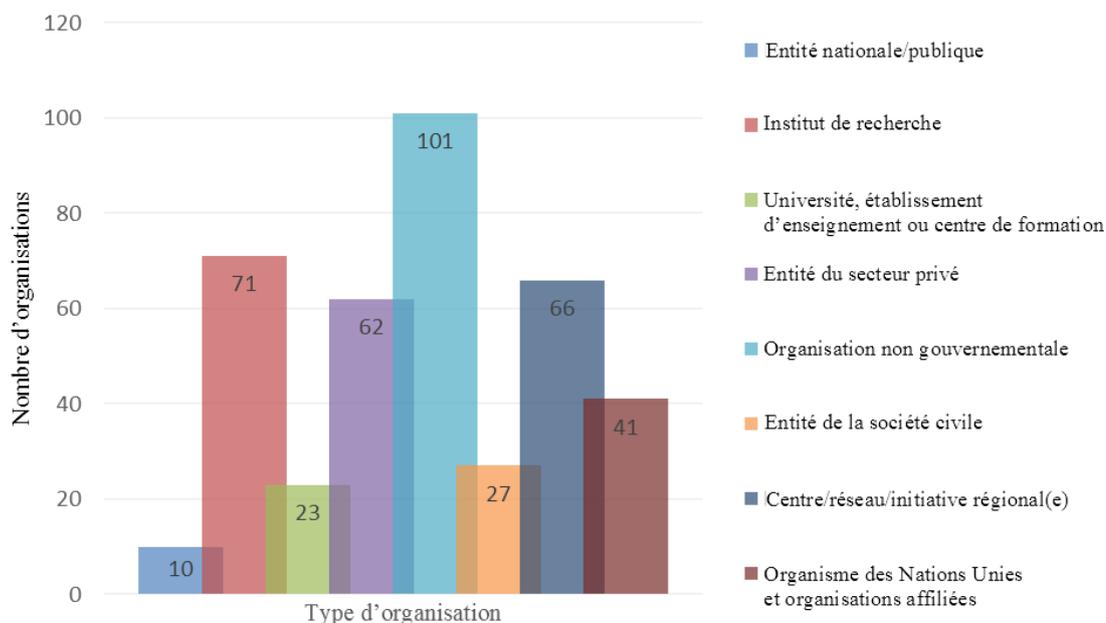
<sup>4</sup> Voir la vidéo d'introduction consacrée au portail sur les connaissances en matière d'adaptation sur <http://www.youtube.com>.

<sup>5</sup> FCCC/SBSTA/2016/2, par. 20 a).

11. Les partenaires du programme de travail, dont le nombre dépasse les 350, se répartissent en une vaste gamme de types d'organisation (voir fig. 3) ; ils renforcent les principales fonctions du programme de travail (voir fig. 1). Ils disposent d'une vaste expertise dans les domaines thématiques couverts par les travaux actuels du programme de travail ou les domaines dans lesquels de nouveaux besoins se manifestent pour les Parties ou les secteurs d'activité au titre de la Convention (voir l'annexe III).

Figure 3

### Vue d'ensemble des partenaires du programme de travail de Nairobi par type d'organisation



## B. Faits marquants et mandats

12. Le troisième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)<sup>6</sup> a clairement mis en évidence la nécessité de planifier l'adaptation et de mettre en œuvre des mesures d'adaptation, de partager les connaissances en temps utile et d'assurer une collaboration entre les diverses parties prenantes. En 2005, la COP a établi le programme de travail par sa décision 2/CP.11 et, en 2013, elle est convenue de le prolonger par sa décision 17/CP.19, afin de répondre aux besoins en connaissances exprimés par les Parties ou découlant de la mise en œuvre du Cadre de l'adaptation de Cancún et d'autres secteurs d'activité au titre de la Convention (voir l'annexe II). À la vingt et unième session de la COP, les Parties ont noté le rôle que pourrait jouer le programme de travail dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

13. En mai 2016, à sa quarante-quatrième session<sup>7</sup>, le SBSTA a fait le point sur les progrès réalisés dans le cadre du programme de travail de Nairobi et il a reconnu le rôle joué par le programme de travail en prêtant assistance, pour ce qui est des connaissances sur l'adaptation et de la participation connexe des acteurs, à d'autres secteurs d'activité et d'autres organes constitués au titre de la Convention, et a appelé l'attention sur son rôle potentiel dans de nouveaux processus au titre de l'Accord de Paris. À cet égard, le SBSTA a invité le Comité de l'adaptation, le Groupe d'experts des PMA et les autres organes compétents, conformément à leurs mandats et leurs fonctions, à étudier la possibilité de proposer des recommandations concernant des activités à mener au titre du programme de travail de Nairobi à l'appui de ces processus.

<sup>6</sup> À consulter à l'adresse : <https://www.ipcc.ch/ipccreports/tar/>.

<sup>7</sup> FCCC/SBSTA/2016/2, par. 12 à 21.

14. À sa quarante-quatrième session, le SBSTA a estimé que les activités menées dans le cadre du programme de travail devraient prendre en compte les communautés vulnérables ainsi que les questions liées à l'égalité des sexes, les savoirs traditionnels, les connaissances des peuples autochtones et les systèmes de connaissances locaux, de même que, le cas échéant, le rôle des écosystèmes et les incidences sur ceux-ci des activités entreprises. Le SBSTA a demandé que dans le cadre du programme de travail soient engagés des travaux techniques dans les domaines de la santé, des établissements humains, des écosystèmes et des ressources en eau, ainsi que de la diversification économique.

15. À cette même session, le SBSTA a invité les Parties, les organisations partenaires du programme de travail et les autres organisations intéressées à présenter des renseignements concernant des indicateurs relatifs à l'adaptation et la résilience, sur les plans national et/ou local ou pour des secteurs particuliers. Il a également prié le secrétariat d'utiliser ces renseignements pour éclairer les participants à la réunion que le Comité de l'adaptation était convenu d'organiser en 2018 aux fins d'un échange de vues sur les objectifs et les indicateurs nationaux en matière d'adaptation et leur lien avec les objectifs et les indicateurs du développement durable et de la réduction des risques de catastrophe dans le contexte du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)<sup>8</sup>. Le SBSTA a invité le Comité de l'adaptation et le Groupes d'experts des PMA à examiner les communications afin qu'elles éclairent leurs travaux sur l'examen de l'efficacité et du caractère adéquat de l'adaptation.

16. Le SBSTA a conclu en outre, à sa quarante-quatrième session, que dans le cadre du programme de travail seraient menées, sous la conduite du Président du SBSTA et avec le concours du secrétariat, des activités que le SBSTA jugeait aptes à améliorer l'efficacité des modalités du programme de travail (voir fig. 4). Le SBSTA a demandé que ces activités soient entreprises sous réserve de la disponibilité de ressources financières.

17. À ses quarante-cinquième<sup>9</sup> et quarante-sixième<sup>10</sup> sessions, le SBSTA a prié le secrétariat de renforcer encore le rôle du programme de travail en tant que pôle de connaissance pour l'adaptation, d'étudier les possibilités de collaboration avec les Parties, les partenaires du programme de travail et les autres entités pertinentes, et de renforcer les liens entre le programme de travail et les objectifs de développement durable. Les Parties ont reconnu les contributions que le programme de travail et ses organisations partenaires avaient apportées et continuaient d'apporter. À la séance plénière d'ouverture de la quarante-sixième session du SBSTA, le Mali, au nom du Groupe des États d'Afrique, s'est dit favorable au renforcement du rôle du programme de travail. Le Groupe a souligné le rôle que le programme de travail jouait en faveur de la prise de mesures d'adaptation, en tant que pôle de connaissance, ainsi que celui qu'il pourrait jouer dans les nouveaux processus au titre de l'Accord de Paris. Le Groupe a estimé aussi que le programme de travail pouvait grandement concourir à réduire les lacunes dans les connaissances relatives à l'adaptation aux niveaux infranational et national, en promouvant la collaboration entre décideurs, chercheurs et scientifiques, notamment le GIEC, praticiens et institutions financières<sup>11</sup>.

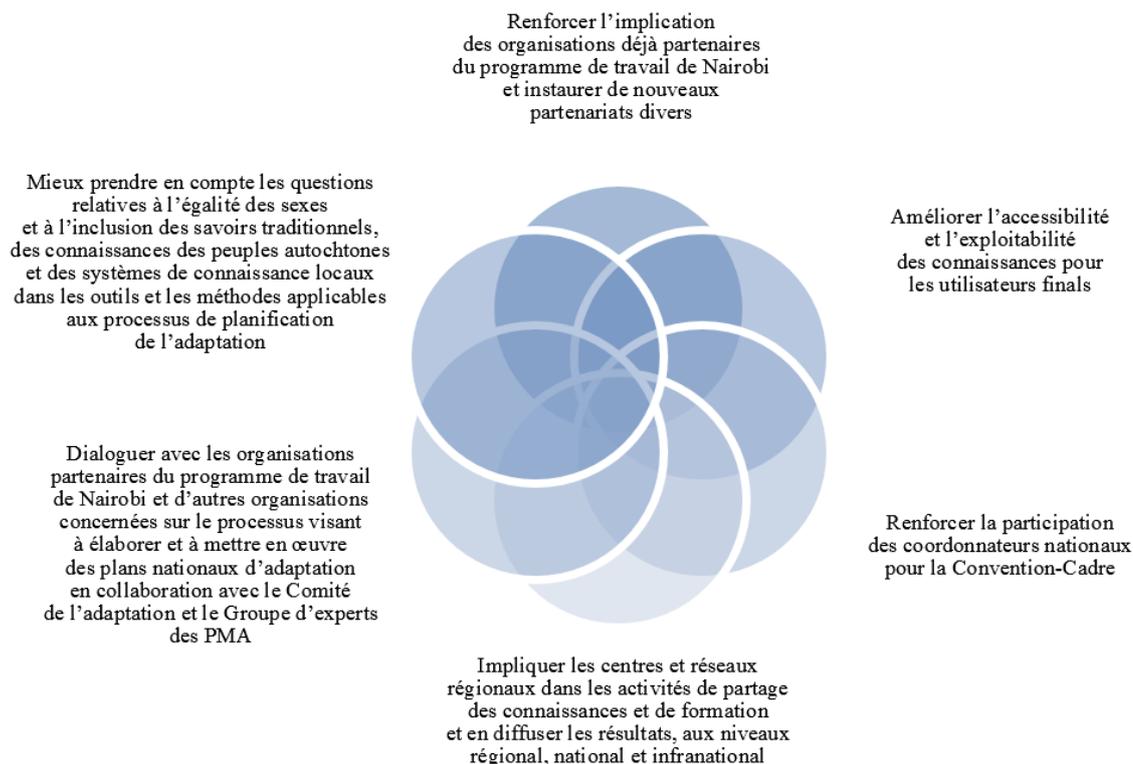
<sup>8</sup> Voir l'annexe du document FCCC/SB/2015/2.

<sup>9</sup> FCCC/SBSTA/2016/4, par. 19.

<sup>10</sup> FCCC/SBSTA/2017/4, par. 17 et 19.

<sup>11</sup> La déclaration du Mali peut être consultée à l'adresse <http://www4.unfccc.int/Submissions/Lists/OSPSubmissionUpload.pdf>.

Figure 4

**Moyens de renforcer l'efficacité des modalités du programme de travail de Nairobi**

Source : FCCC/SBSTA/2016/2.

Abréviation : programme de travail = programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements.

18. À sa quarante-septième session, le SBSTA s'est félicité des possibilités s'offrant au programme de travail de contribuer aux travaux des organes constitués au titre de la Convention. Il a prié le secrétariat de reproduire les modalités participatives du Forum des points de contact et des activités s'y rapportant. Le forum en question permet de renforcer le rôle que jouent les experts et les organisations pour répondre aux besoins des Parties en matière de connaissances relatives à l'adaptation aux changements climatiques, de ménager un espace de dialogue propice au partage de l'information et à des échanges de vues informels entre les Parties et les entités non parties, et de favoriser la collaboration et les partenariats entre les organisations partenaires du programme de travail, les Parties et les autres entités pertinentes. Le SBSTA a aussi salué les efforts notables entrepris dans le cadre de l'initiative de Lima relative aux connaissances en matière d'adaptation et s'est dit favorable à ce que la communication soit améliorée au cours de la phase ultérieure de l'initiative afin de sensibiliser davantage encore aux lacunes existantes dans les connaissances<sup>12</sup>.

19. Soucieux de concourir à améliorer la pertinence et l'efficacité du programme de travail, le SBSTA a demandé aux Parties, à sa quarante-septième session, d'envisager quels moyens pourraient être employés pour renforcer la participation des organisations partenaires du programme de travail<sup>13</sup>. Les Parties ont estimé qu'une telle participation permettrait de mieux mettre en adéquation les plans de travail des partenaires avec les activités menées au titre du programme de travail, ce qui contribuerait à la réalisation des tâches en découlant ainsi qu'au renforcement de la pertinence du programme de travail par rapport aux travaux des organes constitués et des secteurs d'activité dans le cadre de l'Accord de Paris.

<sup>12</sup> FCCC/SBSTA/2017/7, par. 15, 20 et 21.

<sup>13</sup> FCCC/SBSTA/2017/7, par. 23.

### III. Renforcer l'adaptation aux changements climatiques et la résilience à ces changements dans les pays grâce à l'innovation et aux partenariats

#### A. Liens institutionnels entre le programme de travail de Nairobi et le processus découlant de la Convention

##### 1. Appuyer les travaux du Comité de l'adaptation

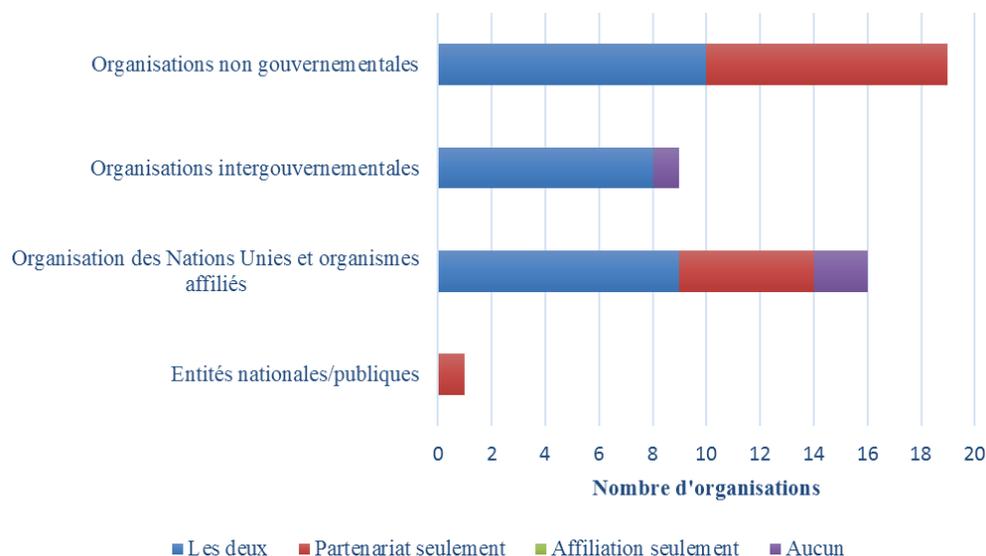
20. Le programme de travail de Nairobi a commencé à fournir un appui technique au Comité de l'adaptation peu de temps après le début des travaux de ce dernier, en 2012, et cette collaboration s'est renforcée au fil des années<sup>14</sup>.

21. À sa seizième session, la Conférence des Parties a décidé que le Comité devait promouvoir les synergies avec le programme de travail de Nairobi et renforcer la participation des parties prenantes. En conséquence, le Comité a régulièrement invité le programme de travail et ses organisations partenaires<sup>15</sup>, ainsi que le Centre et le Réseau des technologies climatiques (CRTC), à établir un rapport sur les plateformes existantes offrant aux pays en développement parties à la Convention un appui technique en matière d'adaptation aux changements climatiques.

22. Le programme de travail de Nairobi et le CRTC ont dressé une liste de 45 initiatives, programmes et mécanismes pertinents, ainsi que de 30 institutions financières internationales pouvant être qualifiées de plateformes<sup>16</sup>. Ces 45 plateformes sont hébergées par différents types d'organisations et fonctionnent sur la base du partenariat ou de l'affiliation (voir fig. 5). À la douzième réunion du Comité de l'adaptation, le programme de travail a présenté, au nom de ses partenaires, la base de données et l'analyse initiale.

Figure 5

#### Plateformes ventilées par organisation hôte et par type opérationnel



Source : document AC/2017/14 du Comité de l'adaptation.

<sup>14</sup> Voir [https://unfccc.int/files/adaptation/application/pdf/or\\_highres.pdf](https://unfccc.int/files/adaptation/application/pdf/or_highres.pdf).

<sup>15</sup> FCCC/SB/2017/2, par. 23.

<sup>16</sup> Voir le document AC/2017/4 du Comité de l'adaptation.

23. Une des principales conclusions de cette étude est que créer une nouvelle plateforme mondiale n'est pas une nécessité immédiate mais qu'il serait souhaitable d'obtenir davantage de précisions sur les caractéristiques des plateformes existantes. Par exemple, le fait de mieux connaître les modalités, les domaines dans lesquels un appui technique est fourni, les secteurs visés et les bénéficiaires potentiels de ces plateformes pourrait aider à faciliter la collaboration et à éviter tout chevauchement d'activités. Le programme de travail de Nairobi contribue à l'efficacité du Comité de l'adaptation et évite les doubles emplois.

24. Le Comité s'est félicité de l'analyse coordonnée par le programme de travail ainsi que par ses organisations partenaires et le CRTC. Il a prié le secrétariat de diffuser l'analyse initiale ainsi que le rapport sur le portail du programme rassemblant les connaissances relatives à l'adaptation dans un format facile à consulter, et de lui rendre compte des progrès réalisés à sa treizième réunion, en 2018. Le Comité a invité les organisations figurant déjà dans le rapport à actualiser régulièrement les informations les concernant. Il a également demandé aux organisations partenaires du programme de travail et au CRTC de faire largement connaître la base de données<sup>17</sup>. Le secrétariat de la Convention au titre du programme de travail collabore actuellement avec des spécialistes des technologies de l'information du secrétariat et du CRTC afin de répondre à cette demande.

25. Le Comité attend avec intérêt de collaborer étroitement avec le programme de travail dans le cadre de ses futures activités<sup>18</sup>. Les communications adressées par les Parties et les organisations partenaires du programme de travail au sujet des indicateurs en matière d'adaptation et de résilience, ainsi qu'en matière de diversification économique, permettent de contribuer directement aux efforts du Comité visant à renforcer l'adaptation aux changements climatiques (voir par. 56 et 57 ci-dessous). Le Comité encourage également le programme de travail et ses organisations partenaires à participer à son processus d'examen technique annuel des mesures d'adaptation.

## 2. Appuyer les travaux du Groupe d'experts des pays les moins avancés

26. Le Groupe d'experts des PMA sollicite aussi l'appui technique du programme de travail et de ses partenaires. Le programme fournit une assistance technique aux travaux du Groupe d'experts en organisant des manifestations communes et en traitant et diffusant les connaissances disponibles.

27. En juillet 2016, le Groupe d'experts des PMA a organisé, en marge de l'Expo PNA et avec le concours du secrétariat, une séance technique au titre du programme de travail visant à examiner comment les communautés et les écosystèmes vulnérables pourraient être mieux intégrés dans la planification et l'exécution des mesures d'adaptation au niveau national. Un document d'information a été élaboré au titre du programme de travail en vue d'approfondir cette discussion.

28. À sa quarante-cinquième session, le SBSTA s'est félicité des activités entreprises par le secrétariat en collaboration avec les organisations partenaires du programme de travail et d'autres entités pertinentes, et a demandé au programme de travail de poursuivre ses travaux techniques dans le domaine des écosystèmes, conjointement avec le Groupe d'experts des PMA<sup>19</sup>. En conséquence, le programme de travail a invité ses organisations partenaires, les Parties et les autres organisations concernées à exposer leur expérience et leurs compétences en matière d'adaptation aux changements climatiques fondée sur les écosystèmes. Le programme de travail, en collaboration avec les membres du réseau Amis de l'adaptation écosystémique a compilé et analysé un total de 45 communications. L'analyse a ensuite été consignée dans un rapport<sup>20</sup> à examiner par le SBSTA à sa quarantième-sixième session.

<sup>17</sup> FCCC/SB/2017/2, par. 56.

<sup>18</sup> Voir [https://unfccc.int/files/adaptation/application/pdf/or\\_highres.pdf](https://unfccc.int/files/adaptation/application/pdf/or_highres.pdf).

<sup>19</sup> FCCC/SBSTA/2016/4, par. 16.

<sup>20</sup> FCCC/SBSTA/2017/3.

29. Le rapport indique que des écosystèmes sains sont essentiels à l'accroissement de la résilience des populations aux changements climatiques. Ces changements peuvent compromettre la capacité des écosystèmes à fournir des services nécessaires à la vie et à protéger les communautés contre les facteurs de stress liés au climat. Il faut donc que l'adaptation aux changements climatiques renforce à la fois la résilience des populations et celle des écosystèmes.

30. Parmi les défis recensés dans le rapport figurent les lacunes à combler en matière d'informations scientifiques, en particulier sur les conditions de référence et les projections au niveau local ; les difficultés rencontrées dans la collecte de données utiles permettant d'assurer un suivi « effectif » des interventions d'adaptation fondée sur les écosystèmes ; l'horizon à court terme des cycles nationaux des politiques qui ne sont pas au diapason des exigences temporelles à long terme de l'adaptation fondée sur les écosystèmes ; la difficulté de sensibiliser les parties prenantes à l'adaptation fondée sur les écosystèmes et de leur faire mieux comprendre cette notion. Les possibilités exposées dans le rapport reposent sur l'utilisation de modes de communication efficaces et ciblés aptes à informer les parties prenantes des avantages et des limites de l'adaptation fondée sur les écosystèmes, ainsi que sur les activités de renforcement des capacités et l'accès aux ressources nécessaires à la mise en œuvre.

31. Dans le rapport sont en outre présentés les enseignements tirés de l'expérience et des bonnes pratiques en matière de suivi et d'évaluation de l'adaptation fondée sur les écosystèmes, ainsi que les outils permettant d'apprécier la contribution de l'adaptation au renforcement de la résilience et à la réduction des émissions.

32. À la quarante-sixième session du SBSTA, les Parties ont examiné les résultats des activités concernant les écosystèmes et l'adaptation entreprises au titre du programme de travail et ont estimé que de nouvelles perspectives de collaboration entre décideurs, scientifiques et acteurs sur le terrain s'offraient dans le cadre du programme de travail pour ce qui était d'atténuer les menaces climatiques pesant sur les écosystèmes et d'améliorer la résilience d'ensemble, notamment grâce à l'adaptation fondée sur les écosystèmes.

33. Le programme de travail a organisé, avec le concours du Groupe d'experts des PMA et le réseau Amis de l'adaptation écosystémique, une manifestation parallèle à la quarante-sixième session du SBSTA pour diffuser ces constatations, en insistant sur l'importance que le maintien d'écosystèmes sains revêtait pour aider les populations à s'adapter aux changements climatiques. Cette manifestation a été une occasion unique de mettre en relation les connaissances des différents partenaires du programme et d'autres organisations pertinentes et les besoins des pays en développement en termes de compétences techniques. Les discussions ont permis de recueillir des informations utiles dans l'optique du renforcement de la résilience aux changements climatiques des écosystèmes et de l'intégration de l'adaptation fondée sur les écosystèmes dans les plans nationaux d'adaptation (PNA) et de développement.

34. Saluant l'appui technique continu fourni au titre du programme de travail, le Groupe d'experts des PMA a décidé de renforcer sa collaboration avec les organisations partenaires du programme par la mise en œuvre de diverses activités, dont des activités de formation sur l'Expo PNA, NAP Central, les PNA ouverts et la fourniture d'un appui technique général aux PMA<sup>21</sup>.

### 3. Enseignements tirés

35. Les liens informels existant entre le programme de travail de Nairobi et les organes constitués, tels que le Comité de l'adaptation et le Groupe d'experts des PMA, ont permis au programme de travail et à ses organisations partenaires de répondre au cas par cas aux besoins des Parties en matière de connaissances relatives à l'adaptation aux changements climatiques, et en particulier à ceux des PMA et des petits États insulaires en développement (PEID) vulnérables. La conclusion d'un accord officiel à long terme entre le programme de travail et les organes constitués au titre de la Convention pourrait permettre au programme de travail et à ses organisations partenaires d'aider plus efficacement les Parties à acquérir des connaissances en matière de planification et de mise en œuvre de

<sup>21</sup> FCCC/SBI/2016/18, par. 61.

l'adaptation. Cette efficacité accrue contribuerait à renforcer la légitimité du programme en tant que pôle de connaissances en matière d'adaptation aux changements climatiques. Cela permettrait en outre aux organisations partenaires du programme de travail d'exploiter tout leur potentiel pour s'impliquer efficacement et d'inscrire dans un horizon à plus long terme la fourniture de leur appui au processus. Les liens institutionnels entre le programme de travail et les organes constitués deviennent plus clairs et plus stables à mesure que le programme de travail et ses organisations partenaires se préparent à assumer leur rôle d'appui aux Parties dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

## B. Comblent les lacunes dans les connaissances au niveau régional

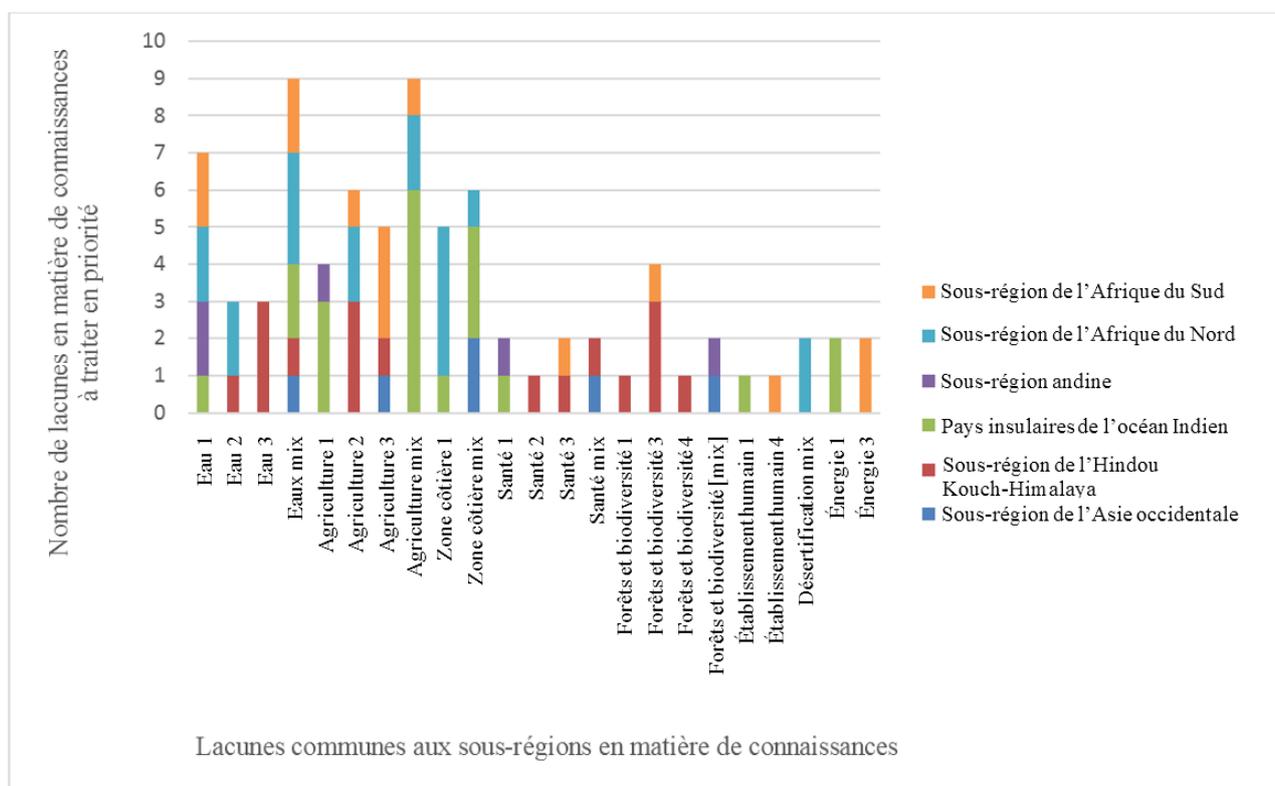
### 1. Initiative de Lima relative aux connaissances en matière d'adaptation

36. L'initiative de Lima relative aux connaissances en matière d'adaptation<sup>22</sup> a pour origine une promesse d'action conjointe du secrétariat de la Convention au titre du programme de travail de Nairobi et du Programme des Nations Unies pour l'environnement visant à remédier au manque de connaissances entravant l'application et le renforcement des mesures d'adaptation aux changements climatiques. La première phase de l'initiative (2014-2017) à laquelle ont participé des parties prenantes de six sous-régions, a permis de recenser un total de 85 lacunes dans les connaissances à combler en priorité (voir fig. 6) ; elles concernent 38 pays, dont 3 PEID, 13 PMA et 11 États africains.

37. Le programme de travail collabore actuellement avec ses organisations partenaires, notamment le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes et l'Université du Michigan, afin de trouver des moyens pour combler ces lacunes et d'appliquer dans d'autres sous-régions du monde l'initiative de Lima relative aux connaissances en matière d'adaptation.

Figure 6

#### Résultats de la première phase de l'initiative de Lima relative aux connaissances en matière d'adaptation



Source : ateliers consacrés à l'établissement des priorités dans le cadre de l'Initiative de Lima relative aux connaissances en matière d'adaptation (2014-2016).

<sup>22</sup> Voir <http://www4.unfccc.int/sites/NWP/Pages/nwp>.

Notes : 1 = absence de données, 2 = manque d'accès aux données, 3 = manque de connaissances fiables (par exemple, besoin de rafraîchir des connaissances existantes), 4 = manque d'outils ou de méthodes permettant de rendre les connaissances exploitables, mix = combinaison de deux ou plusieurs groupes de lacunes.

## 2. Centres et réseaux régionaux

38. Le SBSTA considère que la participation des centres et réseaux régionaux à des activités de partage de connaissances et de formation et la diffusion des résultats aux niveaux régional, national et infranational constituent des moyens de renforcer l'efficacité des modalités d'exécution du programme de travail<sup>23</sup>. Au titre du programme de travail, 68 communications relatives aux activités de partage de connaissances entreprises en 2016 par les centres et réseaux régionaux (voir fig. 7) ont ainsi été compilées et analysées.

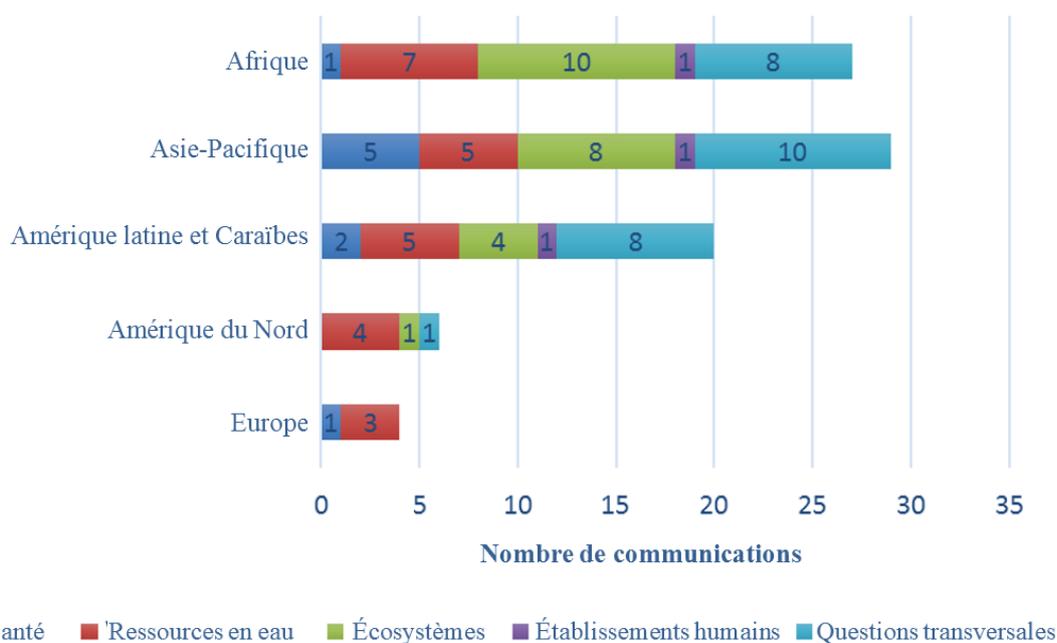
39. Ces communications ont été soumises par 13 centres et réseaux régionaux et 8 organisations internationales ayant une présence régionale, dont 19 organisations partenaires du programme de travail<sup>24</sup>. Elles montrent que les centres et réseaux régionaux ont entrepris des travaux utiles, en collaboration avec d'autres organisations et des administrations publiques de différents échelons, pour éclairer les processus de planification de l'adaptation à plusieurs échelles.

40. Par ces activités, les centres et réseaux régionaux : aident à mieux saisir les défis et les possibilités dont est porteuse l'adaptation aux changements climatiques dans divers secteurs ; favorisent l'implication des parties prenantes dans la mise en œuvre de mesures et d'activités relatives à l'adaptation ; renforcent aux niveaux national, régional et international la collaboration en matière d'adaptation aux changements climatiques.

41. Les communications font apparaître des lacunes manifestes en matière de partage de connaissances et de formation, il apparaît que les questions relatives à l'égalité des sexes et l'intégration des pratiques locales, autochtones et traditionnelles en matière d'adaptation sont rarement prises en considération<sup>25</sup>.

Figure 7

**Répartition par région couverte et domaine thématique principal des communications sur les activités de partage des connaissances soumises au titre du programme de travail de Nairobi**



Source : FCCC/SBSTA/2016/INF.1.

<sup>23</sup> FCCC/SBSTA/2016/2, par. 20 d).

<sup>24</sup> FCCC/SBSTA/2016/INF.1.

<sup>25</sup> FCCC/SBSTA/2016/INF.1, par. 71.

### 3. Prochaines étapes

42. Le programme de travail entend continuer de coopérer avec les centres et réseaux régionaux dans le cadre de l'initiative de Lima relative aux connaissances en matière d'adaptation et d'autres activités, ce dont le SBSTA s'est réjoui<sup>26</sup>. Le rapport concernant les centres et réseaux régionaux<sup>27</sup> et l'initiative de Lima ont tous deux fait apparaître des lacunes manifestes aux niveaux sous-régional et régional pour ce qui est des connaissances et des capacités en matière d'adaptation. Les prochaines étapes envisageables pour combler ces lacunes consistent notamment à impliquer davantage les centres et réseaux régionaux et les organisations internationales dans des activités de partage de connaissances et de formation au titre du programme de travail en vue de répondre aux besoins les plus pressants des décideurs, des populations et d'autres groupes de parties prenantes ciblés.

## C. Comblir les lacunes dans les connaissances relatives aux différents domaines thématiques recensés par les Parties

### 1. Activités menées et résultats obtenus dans le domaine thématique des établissements humains

43. À sa quarante-quatrième session, le SBSTA a demandé au secrétariat d'établir un document récapitulatif des initiatives menées dans le domaine des établissements humains pour examen à sa quarante-sixième session<sup>28</sup>. Le SBSTA a invité les Parties, les organisations partenaires du programme de travail et les autres entités compétentes à communiquer des informations au sujet des activités récentes et des travaux de recherche dans le domaine des établissements humains, notamment en ce qui concerne l'évaluation de la sensibilité et de la vulnérabilité aux changements climatiques, en intégrant les aspects climatiques à court terme et à long terme, du rôle des gouvernements nationaux dans l'appui à l'adaptation au niveau local, des partenariats entre les villes sur les changements climatiques, ainsi que des questions transversales et des liens relatifs à l'élaboration et l'exécution des plans nationaux d'adaptation.

44. À sa quarante-quatrième session, le SBSTA a prié le secrétariat d'utiliser les communications pour alimenter les travaux du onzième Forum des points de contact. Se fondant sur sa démarche par étape et normalisée (voir fig. 8), le programme de travail a conduit différents experts et organismes, y compris ceux des pays en développement, à établir un rapport sur les établissements humains et à promouvoir l'intégration des futurs travaux en lien avec les établissements humains dans la planification et de la mise en œuvre de l'adaptation.

Figure 8

#### Évolution des fonctions dans le domaine thématique des établissements humains sur la base de la démarche en sept étapes suivie par le programme de travail de Nairobi



Source : FCCC/SBSTA/2018/3.

Abréviation : COP = Conférence des Parties.

<sup>26</sup> FCCC/SBSTA/2016/4, par. 13 d), et FCCC/SBSTA/2017/2, par. 10.

<sup>27</sup> FCCC/SBSTA/2016/INF.1.

<sup>28</sup> FCCC/SBSTA/2016/2, par. 15 b).

45. Un rapport a été établi au titre du programme de travail, avec le concours de ses organisations partenaires et d'autres experts compétents, pour examen à la quarante-huitième session du SBSTA<sup>29</sup>. En novembre 2017, un dialogue technique avec des experts des établissements humains a été organisé au titre du programme de travail avant la vingt-troisième session de la COP, afin de compléter le Forum des points de contact<sup>30</sup>. À sa quarante-septième session, le SBSTA s'est félicité des résultats du dialogue technique et du Forum<sup>31</sup> et de leur contribution au renforcement de l'engagement des experts, y compris ceux des pays en développement, de la mise en place d'un espace de partage d'informations ainsi que de la facilitation de la collaboration et des partenariats entre les organisations partenaires du programme de travail, les Parties et les autres organisations compétentes.

46. Les efforts déployés au titre du programme de travail pour mieux intégrer les établissements humains dans les mesures d'adaptation aux changements climatiques ont été accueillis favorablement par les Parties, les organisations partenaires du programme de travail et d'autres entités compétentes. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), organisation partenaire du programme de travail, est convenu de travailler avec le Groupe d'experts des PMA et d'autres groupes intéressés à l'élaboration de lignes directrices complémentaires pour promouvoir la prise en considération des établissements humains dans la planification et la mise en œuvre de l'adaptation au niveau national. Le programme de travail et ONU-Habitat étudient en outre la possibilité de mettre au point un produit d'information commun sur la base du rapport mentionné au paragraphe 45 ci-dessus.

47. Lors de la quarante-huitième session du SBSTA, une manifestation parallèle sera organisée au titre du programme de travail pour donner aux Parties et aux entités compétentes l'occasion de réfléchir aux prochaines étapes pour ce qui est du domaine thématique des établissements humains.

48. ONU-Habitat et le Groupe d'experts des PMA ont récemment commencé à réfléchir à l'élaboration en collaboration de lignes directrices complémentaires pour les PNA concernant la promotion du rôle des établissements humains dans les processus nationaux de planification et de mise en œuvre de l'adaptation.

## **2. Activités entreprises et résultats obtenus dans le domaine thématique de la santé**

49. En mai 2016, conscientes des effets négatifs des changements climatiques sur la santé humaine, les Parties ont décidé de mener dans le cadre du programme de travail de des activités propres à inspirer des programmes et des actions d'adaptation concernant la santé, aux niveaux régional, national et infranational.

50. Une série d'activités ont donc été menées au titre du programme de travail en vue d'améliorer les connaissances propres à faciliter l'action en matière de santé humaine. Un recensement des spécialistes de la santé et des institutions spécialisées a tout d'abord été réalisé. Il a été demandé à ces spécialistes et ces institutions, ainsi qu'aux coordonnateurs du programme de Nairobi et aux centres de liaison de la Convention, de soumettre des communications dans lesquelles ils exposeraient leur expérience et leurs compétences.

51. Quatorze Parties, un groupe de Parties et 12 organisations, dont 8 organisations partenaires du programme de travail, ont adressé un total de 27 communications<sup>32</sup>. Elles portaient pour l'essentiel sur les travaux récents relatifs aux effets des changements climatiques sur la santé humaine, notamment la répartition géographique des maladies, les problèmes de santé naissants, ainsi que les effets des changements climatiques sur la santé et la productivité au travail et leurs répercussions sur la santé, la sécurité et la protection sociale des travailleurs.

<sup>29</sup> FCCC/SBSTA/2018/3.

<sup>30</sup> Voir [http://unfccc.int/adaptation/nairobi\\_workprogramme/workshops\\_and\\_meetings/items/10447.php](http://unfccc.int/adaptation/nairobi_workprogramme/workshops_and_meetings/items/10447.php).

<sup>31</sup> FCCC/SBSTA/2017/7, par. 19.

<sup>32</sup> Les observations formulées par les Parties sont disponibles à l'adresse <http://www4.unfccc.int/submissions/SitePages/sessions.aspx?showOnlyCurrentCalls=1&populateDat>.

52. Comme demandé à la quarante-quatrième session du SBSTA<sup>33</sup>, ces communications ont été utilisées pour alimenter les travaux du dixième Forum des points de contact. Le secrétariat de la Convention au titre du programme de travail a, en collaboration avec ses organisations partenaires, établi un rapport de synthèse sur la base des observations et contributions des participants au Forum, notamment l'Organisation mondiale de la Santé<sup>34</sup>.

53. Au nombre des prochaines étapes proposées dans le rapport figurent l'amélioration des travaux de recherche et des systèmes d'information sur la santé, l'adoption d'une approche globale tendant à intégrer la santé dans les plans d'adaptation aux changements climatiques, le renforcement des capacités du personnel et des établissements de santé en vue de créer des systèmes de soins de santé résilients aux changements climatiques, la consolidation de l'action intersectorielle et de la gouvernance à plusieurs niveaux, la promotion d'infrastructures et de technologies de la santé durables et résilientes aux changements climatiques, et l'accroissement des investissements et des flux financiers en faveur des plans et des mesures d'adaptation concernant la santé.

54. À sa quarante-sixième session, le SBSTA a accueilli avec satisfaction le rapport de synthèse, a pris note de la contribution apportée aux objectifs de développement durable par les activités menées au titre du programme de travail (voir annexe IV), et a prié le secrétariat de continuer d'étudier les moyens de diffuser davantage les résultats des activités menées au titre du programme de travail, afin de faciliter le transfert des connaissances aux organes constitués, aux Parties et aux autres entités compétentes<sup>35</sup>.

### **3. Activités entreprises et résultats obtenus dans le domaine thématique des écosystèmes et des ressources en eau**

55. À sa quarante-cinquième session, le SBSTA a demandé au programme de travail de poursuivre ses travaux techniques dans le domaine des écosystèmes, en collaboration avec le Groupe d'experts des PMA (leurs résultats sont exposés en détail plus haut, voir par. 27 à 33).

### **4. Activités menées et résultats obtenus dans les domaines thématiques de la diversification économique et des indicateurs de l'adaptation et de la résilience**

56. À sa quarante-quatrième session, le SBSTA a invité les Parties, les partenaires du programme de travail et les autres organisations compétentes à communiquer, d'ici au 20 septembre 2017, des informations sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés concernant les mesures et les plans d'adaptation susceptibles d'améliorer la diversification économique et d'avoir des retombées bénéfiques dans le domaine de l'atténuation. Le SBSTA a en outre invité les partenaires du programme de travail et d'autres organisations compétentes, dont le GIEC, à communiquer au secrétariat des informations sur les indicateurs de l'adaptation et de la résilience au niveau national et/ou local ou pour des secteurs spécifiques<sup>36</sup>. En réponse, en juillet 2017, le programme de travail a lancé un appel à soumettre des communications et a reçu 14 communications sur la diversification économique et 19 sur les indicateurs de l'adaptation et de la résilience.

57. Le programme de travail et le Comité de l'adaptation collaborent actuellement afin que ces communications puissent éclairer le prochain atelier du Comité sur les indicateurs, ainsi que le processus d'examen technique des mesures d'adaptation. Le programme de travail s'emploie à rassembler et à synthétiser les rapports dans divers documents, qui seront consultables sur le portail du programme de travail sur les connaissances en matière d'adaptation.

<sup>33</sup> FCCC/SBSTA/2016/2, par. 15 a).

<sup>34</sup> FCCC/SBSTA/2017/2.

<sup>35</sup> FCCC/SBSTA/2017/4, par. 20.

<sup>36</sup> FCCC/SBSTA/2016/2, par. 15 d) et 18.

## 5. Prochaines étapes

58. Les activités se poursuivent dans les différents domaines thématiques au titre du programme de travail et il convient de faire fond sur les travaux déjà menés par le programme et ses organisations partenaires et d'accroître les possibilités de collaboration durable avec les entités non parties de manière à répondre aux besoins en connaissances relatives à l'adaptation mentionnés par les Parties et aux besoins découlant d'autres secteurs d'activité au titre de la Convention et de l'Accord de Paris.

## D. Diffuser les connaissances et promouvoir l'apprentissage pour dynamiser les mesures d'adaptation à tous les niveaux

### 1. Forum des points de contact

59. Les Parties ont constaté avec satisfaction que le onzième Forum annuel des points de contact, organisé au titre du programme de travail et tenu en marge de la COP 23, avait favorisé la participation effective des parties prenantes, notamment de celles des pays en développement. Le SBSTA a encouragé le secrétariat à reproduire les modalités interactives et collaboratives du onzième Forum pour en renforcer l'efficacité en tant qu'espace de partage de connaissances et de formation de partenariats<sup>37</sup>.

### 2. Portail sur les connaissances en matière d'adaptation

60. Le portail sur les connaissances en matière d'adaptation se veut une plateforme ouverte et participative conçue pour faciliter la diffusion multidirectionnelle et rapide des informations recueillies et promouvoir les possibilités d'apprentissage partout dans le monde. Au 7 mars 2018, il donnait accès à 365 études de cas, 311 outils et méthodes et à de nombreuses autres ressources couvrant un large éventail de domaines dans lesquels des mesures d'adaptation s'imposent (voir le tableau ci-après)<sup>38</sup>. Les ressources de la base de données sont régulièrement actualisées et consistent notamment en : évaluations nationales des vulnérabilités en matière de sécurité alimentaire ; outils de détection favorisant la résilience aux changements climatiques et tenant compte du genre ; évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation destinées au secteur de la santé ; technologies d'information géospatiale pour la saisie des connaissances des peuples autochtones et des populations rurales sur les écosystèmes locaux ; outils géographiques de gestion des bassins fluviaux.

61. Depuis octobre 2016, date à laquelle la fréquentation du portail a commencé à être mesurée, plus de 9 400 utilisateurs l'ont visité et quelque 32 500 pages ont été consultées, chiffres qui témoignent des progrès accomplis dans le cadre du programme de travail, l'objectif étant de faire du portail un pôle de référence pour les connaissances relatives à l'adaptation aux changements climatiques.

#### Aperçu des ressources disponibles sur le portail sur les connaissances en matière d'adaptation

Domaine thématique	Total	Santé	Écosystèmes et ressources en eau	Établissements humains	Indicateurs	Diversification économique
Études de cas	365	67	148	63	17	13
Outils et méthodes	311	89	118	62	19	2
Portails en ligne	37	19	12	10	1	0
Notes d'orientation	7	2	2	2	0	0
Documents et rapports techniques	57	14	18	13	1	1

Source : <http://www.unfccc.int/sites/NWP/Pages/Search.aspx>.

Note : données exactes au 7 mars 2018.

<sup>37</sup> FCCC/SBSTA/2017/7, par. 20.

<sup>38</sup> À consulter à l'adresse : <http://www4.unfccc.int/sites/NWP/Pages/Search.aspx>.

### 3. Moyens de communication en ligne

62. L'action menée dans le cadre du programme de travail pour transmettre les connaissances utiles à la mise en œuvre de mesures d'adaptation aux changements climatiques a été renforcée par l'élaboration et la diffusion de lettres d'information électroniques, ainsi que par la mobilisation des parties prenantes par le canal des médias sociaux sur lesquels le secrétariat au titre du programme de travail administre de nombreux comptes. La lettre d'information *eUpdate*<sup>39</sup>, publiée trois fois par an, donne un coup de projecteur sur les activités récentes et notables entreprises au titre du programme de travail, informe des possibilités de participation au programme « Adaptation » de la Convention et sollicite des avis sur la manière dont le programme de travail pourrait appuyer plus efficacement les Parties et les organes constitués au titre de la Convention. Publiée en décembre 2017, la dernière édition en date est consacrée à la mise en service de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones<sup>40</sup>, au onzième Forum annuel des points de contact, ayant pour thème l'adaptation et la résilience des établissements humains, et aux résultats de la première phase de l'initiative de Lima relative aux connaissances en matière d'adaptation.

63. Outre ses propres moyens de communication, le programme de travail facilite le partage des connaissances et l'apprentissage par l'intermédiaire des plateformes de communication de la Convention, notamment la page Facebook *The Adaptation Exchange* (près de 15 000 abonnés), la chaîne YouTube de la Convention (plus de 5 000 abonnés), la page « Actualités » du site de la Convention, et les comptes Twitter (environ 466 000 abonnés) et Facebook (plus de 460 000 abonnés) de la Convention.

### 4. Prochaines étapes

64. Comme suite aux observations faites par les Parties, des efforts sont déployés dans le cadre du programme de travail pour concevoir des plateformes de mise en commun des connaissances toujours plus interactives et tournées vers l'action, afin que le programme de travail puisse mieux s'acquitter de son mandat consistant à faciliter l'élaboration, la diffusion et l'utilisation de connaissances relatives à l'adaptation.

## VI. Conclusions

65. Les activités couvertes dans le présent rapport s'inscrivent dans le prolongement de l'action menée depuis dix ans pour favoriser la transmission des connaissances relatives à l'adaptation entre les Parties et les partenaires du programme de travail. Ce dernier s'emploie à faciliter l'élaboration et la diffusion de connaissances, ainsi qu'à faire appel à diverses parties prenantes pour éclairer les politiques et programmes des Parties concernant l'adaptation aux changements climatiques et pour appuyer les travaux menés dans plusieurs secteurs d'activité au titre de la Convention. Au cours de la période considérée, le programme de travail s'est progressivement transformé en pôle de connaissances pour la mise en œuvre de mesures de résilience aux changements climatiques.

66. Composé de plus de 350 organisations des plus diverses, le réseau de partenaires du programme de travail de Nairobi est prêt et apte de par son positionnement à répondre aux besoins des Parties en connaissances relatives à l'adaptation aux changements climatiques, en particulier à ceux des pays en développement et des pays les moins avancés, ainsi qu'à aider le programme de travail à fournir un appui technique et stratégique aux fins de la conduite des travaux dans plusieurs secteurs d'activité au titre de la Convention et de l'Accord de Paris.

<sup>39</sup> À consulter à l'adresse : [http://unfccc.int/adaptation/knowledge\\_resources/newsletters/items/7565.php](http://unfccc.int/adaptation/knowledge_resources/newsletters/items/7565.php).

<sup>40</sup> Voir <http://newsroom.unfccc.int/paris-agreement/new-un-platform-to-boost-indigenous-peoples-and-local-communities-climate-action/>.

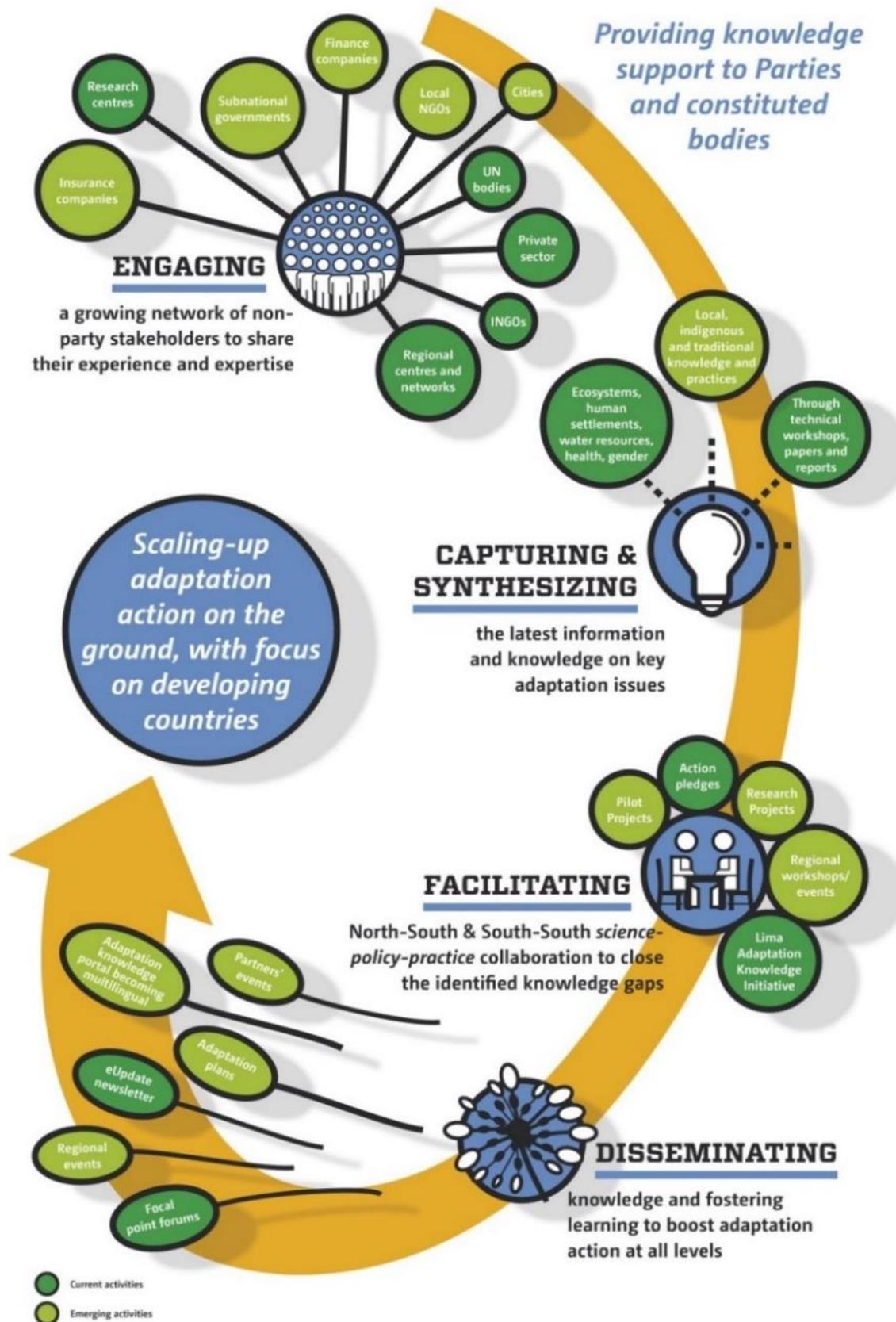
67. Le programme de travail servait initialement à faciliter l'accès aux connaissances par l'établissement de rapports de synthèse, mais son rôle a évolué et consiste désormais à repérer et à combler les lacunes dans les connaissances qui entravent la mise en œuvre et l'intensification des mesures d'adaptation aux changements climatiques. Les instruments qu'il met à disposition, notamment le portail sur les connaissances en matière d'adaptation, faisaient à l'origine office de réceptacle pour les outils et les connaissances, mais depuis ils se sont transformés en plateformes interactives sur lesquelles les Parties et les entités compétentes partagent, actualisent et acquièrent régulièrement des connaissances.

68. Le caractère ouvert et participatif du programme de travail est d'autant plus manifeste et porteur que les Parties définissent, dans des mandats précis, leurs besoins en connaissances relatives à l'adaptation aux changements climatiques, et que le programme de travail et ses organisations partenaires disposent d'orientations à long terme pour répondre à ces besoins.

69. En résumé, les mandats définis par le SBSTA ont renforcé la pertinence du programme de travail de Nairobi et son efficacité dans la réalisation de ses objectifs. Le programme de travail a diffusé des connaissances en matière d'adaptation recueillies dans le monde entier afin de combler les lacunes recensées à l'échelle infrarégionale. Il s'est intéressé à des domaines thématiques tels que la santé, les établissements humains ou encore les écosystèmes et les ressources en eau, a contribué aux plans de travail des organes constitués et a appuyé le processus des plans nationaux d'adaptation. Ces activités, entre autres, ont grandement contribué aux travaux entrepris par les Parties pour s'adapter aux changements climatiques. Elles sont en outre porteuses d'idées qui seront étudiées dans le cadre de l'examen du programme de travail à la quarante-huitième session du SBSTA.

## Annexe I

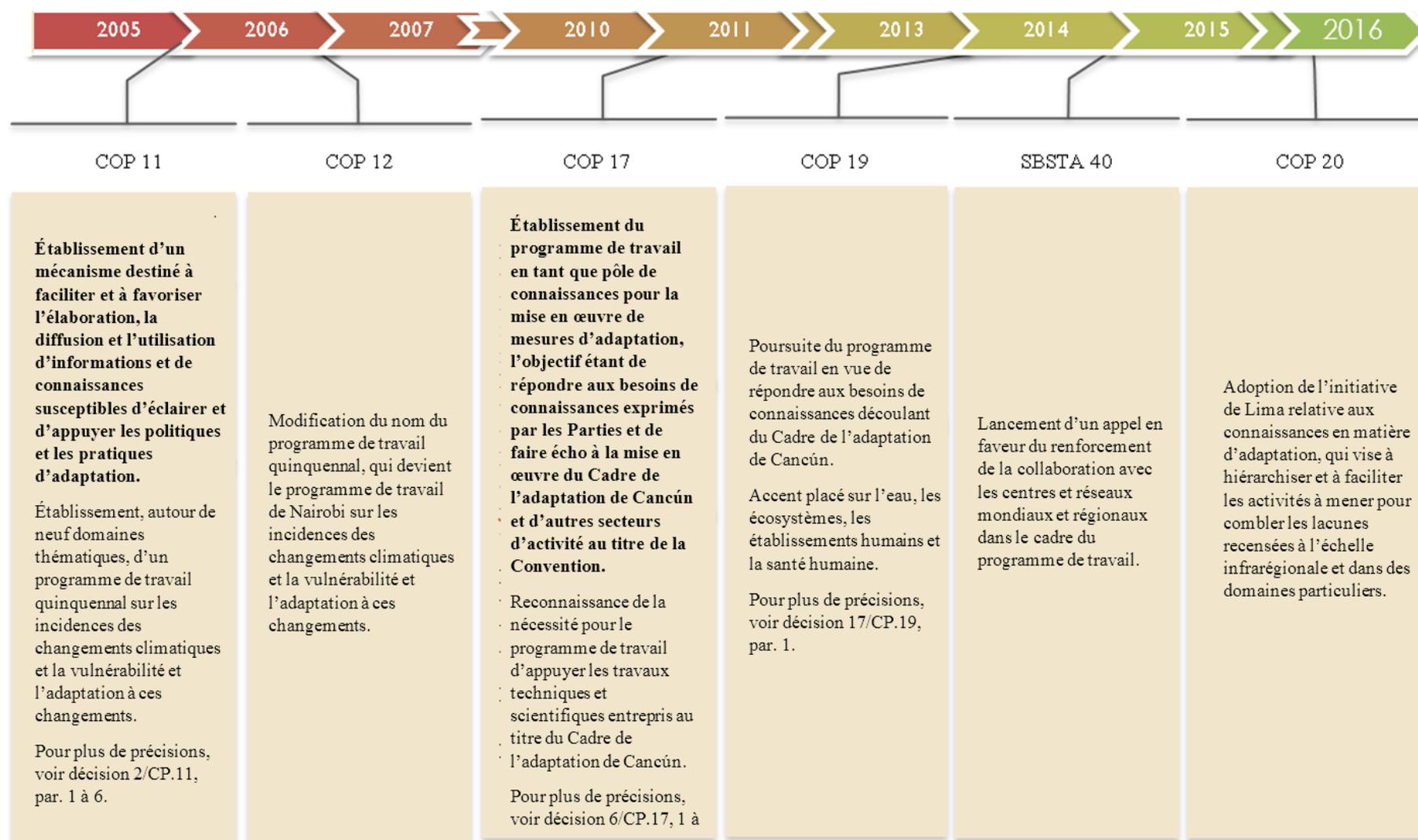
### Principales fonctions du programme de travail de Nairobi

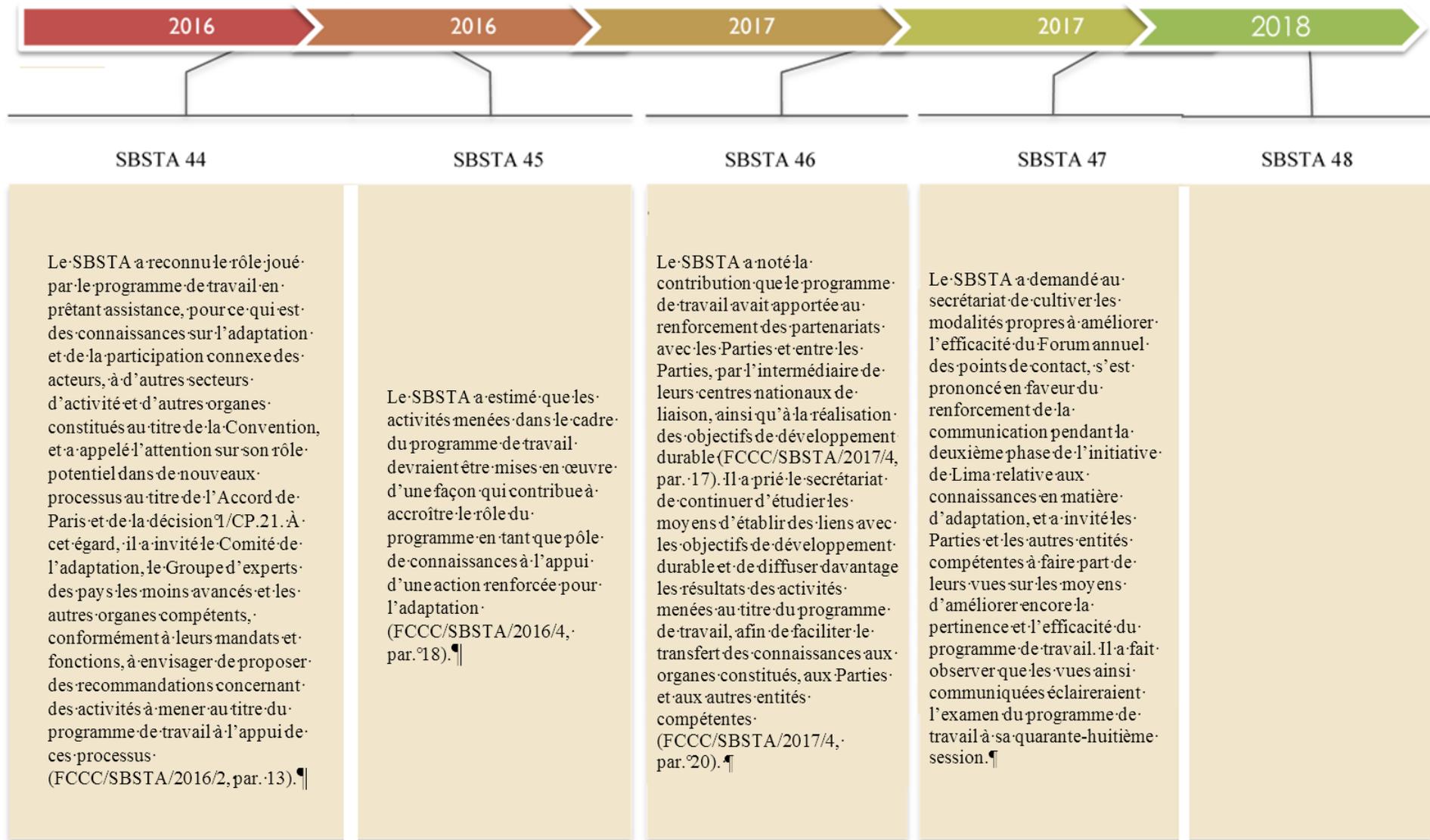


Source : [http://unfccc.int/files/adaptation/workstreams/nairobi\\_work\\_programme/application/pdf/banner\\_nwp.pdf](http://unfccc.int/files/adaptation/workstreams/nairobi_work_programme/application/pdf/banner_nwp.pdf).

## Annexe II

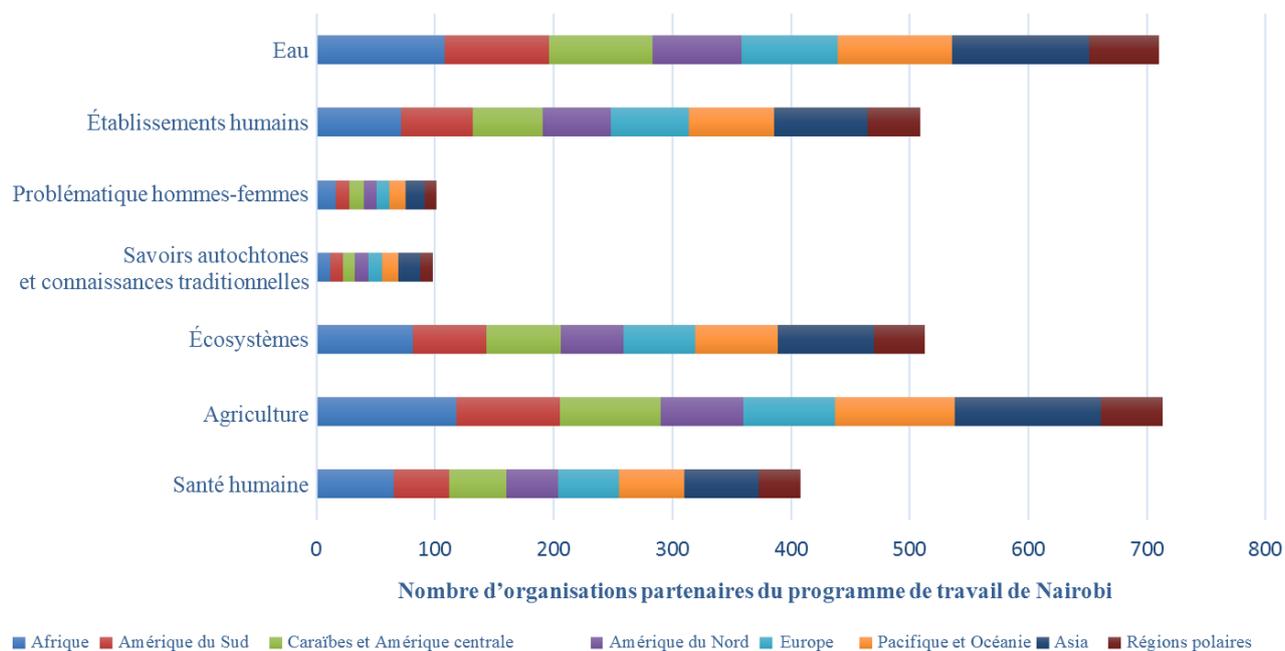
## Chronologie de l'histoire du programme de travail de Nairobi





## Annexe III

### Organisations partenaires du programme de travail de Nairobi par domaine thématique



## Annexe IV

## Développement et renforcement des liens entre le programme de travail de Nairobi et les objectifs de développement durable

<i>Objectif</i>	<i>Cible</i>	<i>Activités menées au titre du programme de travail de Nairobi</i>
Objectif 1 : éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	Cible 1.5 : « renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité »	De nombreux partenaires du programme de travail mènent des activités grâce auxquelles les pays et régions peuvent élaborer des connaissances, renforcer leur résilience, s'adapter aux effets des changements climatiques et promouvoir le développement durable. Les récentes conclusions tirées par le programme de travail reflètent le lien fondamental qui existe entre l'adaptation aux effets des changements climatiques et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les activités exécutées au titre du programme de travail dans les domaines thématiques des établissements humains, de la santé, des écosystèmes et des ressources en eau, de la diversification économique et des indicateurs relatifs à l'adaptation et à la résilience aux changements climatiques, ainsi que les travaux entrepris dans le cadre de l'initiative de Lima relative aux connaissances en matière d'adaptation, ont collectivement contribué à la réalisation de plusieurs objectifs de développement durable. En collaboration avec ses partenaires, le secrétariat a répertorié des déficits de connaissance dans les domaines de l'eau, de l'agriculture et des pêches, dont la durabilité et la bonne gestion sont essentielles au renforcement de la résilience des pauvres.
Objectif 2 : éliminer la faim	Cible 2.4 : « assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes et renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques »	Par l'intermédiaire de l'initiative de Lima relative aux connaissances en matière d'adaptation, le secrétariat a contribué au recensement, dans les domaines de l'agriculture et des pêches, de déficits de connaissances qui entravent la mise en œuvre et l'intensification des mesures d'adaptation aux changements climatiques. Il a également organisé une manifestation conjointe visant à conférer davantage d'importance au rôle joué par les écosystèmes sains dans le renforcement des mesures d'adaptation aux changements climatiques.
Objectif 3 : bonne santé et bien-être	Cible 3.D : « renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux »	Le rapport de synthèse du secrétariat sur la santé humaine et l'adaptation a contribué à sensibiliser les pays aux risques sanitaires posés par les changements climatiques et à améliorer leur apprentissage dans ce domaine. Le portail sur les connaissances en matière d'adaptation facilite l'élaboration et la diffusion de connaissances relatives à la santé.
Objectif 5 : égalité des sexes	Cible 5.5 : « veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité »	Par l'intermédiaire de son réseau grandissant de partenaires, le secrétariat a compilé plus de 100 ressources consistant en méthodes et outils d'adaptation aux changements climatiques sensibles aux différences entre les sexes. Trente-trois organisations partenaires du programme de travail mènent des travaux sur les aspects de l'adaptation aux changements climatiques qui touchent à la problématique hommes-femmes.

<i>Objectif</i>	<i>Cible</i>	<i>Activités menées au titre du programme de travail de Nairobi</i>
Objectif 6 : eau salubre et assainissement	Cible 6.A : « développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement »	Le portail sur les connaissances en matière d'adaptation comporte une page dédiée à la thématique des ressources en eau. Dans le cadre des ateliers de hiérarchisation des priorités organisés au titre de l'initiative de Lima relative aux connaissances en matière d'adaptation, le secrétariat a contribué au recensement, dans 38 pays et six sous-régions, des lacunes dans les connaissances relatives aux ressources en eau.
Objectif 9 : industrie, innovation et infrastructure	Cible 9.A : « faciliter la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente dans les pays en développement en renforçant l'appui financier, technologique et technique apporté aux pays d'Afrique, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement »	Élaboré au titre du programme de travail, le récapitulatif des initiatives existantes dans le domaine des établissements humains et de l'adaptation offre un aperçu des initiatives mondiales et régionales susceptibles d'aider les pays et les villes à s'informer sur l'adaptation, ainsi que sur l'urbanisme et le développement infrastructurel résilients aux changements climatiques, mais aussi à obtenir un appui technique et une aide financière pour mettre en œuvre leurs politiques, programmes et projets. Le portail sur les connaissances en matière d'adaptation centralise plus de 100 ressources allant des études de cas sur l'infrastructure durable aux outils d'évaluation de l'incidence des changements climatiques en passant par les articles scientifiques sur les effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements d'un point de vue sectoriel.
Objectif 11 : villes et communautés durables	Cible 11.3 : « d'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays »	Élaboré au titre du programme de travail, le récapitulatif des initiatives existantes dans le domaine des établissements humains et de l'adaptation offre un aperçu des initiatives mondiales et régionales susceptibles d'aider les pays et les villes à s'informer sur l'adaptation, ainsi que sur l'urbanisme et le développement infrastructurel résilients aux changements climatiques, mais aussi à obtenir un appui technique et une aide financière pour mettre en œuvre leurs politiques, programmes et projets.
	Cible 11.B : « accroître nettement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation »	Le secrétariat et ICLEI – Les Gouvernements locaux pour le développement durable ont organisé en mai 2017 une manifestation conjointe pour stimuler, par l'acquisition de connaissances, l'action menée en faveur de la résilience aux changements climatiques dans les établissements humains. Le portail du secrétariat sur les connaissances en matière d'adaptation continue également de faire office de pôle de connaissances sur les villes durables et résilientes.
Objectif 13 : action climatique	Action climatique	Le secrétariat continue de faciliter le partage des connaissances pour favoriser l'action climatique. Ainsi, à la douzième réunion du Comité de l'adaptation, il a présenté ses conclusions sur les plateformes existantes offrant un appui technique en matière d'adaptation aux pays en développement parties.

<i>Objectif</i>	<i>Cible</i>	<i>Activités menées au titre du programme de travail de Nairobi</i>
Objectifs 14 et 15 : vie marine et terrestre	Cibles 14.2, 15.1 et 15.4 : « garantir la préservation, la restauration et l’exploitation durable des écosystèmes et des services connexes »	Le rapport de synthèse sur les écosystèmes et les ressources en eau fournit des preuves tangibles des avantages de l’adaptation fondée sur les écosystèmes. Le secrétariat a organisé en mai 2017, en présence du Groupe d’experts des pays les moins avancés et des membres du réseau Amis de l’adaptation écosystémique, une manifestation parallèle ( <a href="http://www4.unfccc.int/sites/NWP/News/Pages/Outcomes-of-Ecosystems-Side-Event.aspx">http://www4.unfccc.int/sites/NWP/News/Pages/Outcomes-of-Ecosystems-Side-Event.aspx</a> ) visant à mettre en avant le rôle que jouent les écosystèmes sains en aidant la vie à mieux s’adapter aux changements climatiques.